



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du TC Aiglon du 30 juin 2024

1.	Liste des présences – Approbation de l'ordre du jour – Élection des scrutateurs.....	2
2.	Approbation du procès-verbal de l'AG 2023 (02.07.2023).....	2
3.	Rapport de Nabil Fumasoli, Président et responsable site internet et médias sociaux.....	2
4.	Rapport d'Alexandre Kolly, Vice-président et responsable Relations&Partners	2
5.	Rapport de Laurent Beccarelli, Responsable juniors et Head Coach.....	3
6.	Rapport de Ianis Doomun, Responsable technique	3
7.	Rapport de Michel Waeber, Responsable des finances	3
8.	Rapport de Simon Gaillard, Responsable de la communication	4
9.	Rapport de Baki Paqarizi, Responsable infrastructures.....	4
10.	Approbation des divers rapports	4
11.	Présentation des comptes de l'exercice 2023-2024.....	4
12.	Approbation des comptes et décharge au comité	5
13.	Élections des vérificateurs des comptes	5
14.	Budget pour la saison 2024-2025	5
15.	Démissions et nominations au comité.....	5
16.	Divers.....	5
a.	Modifications des statuts.....	5
b.	Règlement du club (les cartes).....	6
c.	Règlement interne de la SA concernant le matériel d'entraînement	7
d.	Autres divers	8

1. Liste des présences – Approbation de l'ordre du jour – Élection des scrutateurs

La liste des présences circule parmi les membres présents. M. Herbert Kupsch et M. Philippe Jeanrenaud acceptent le rôle de scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2023 (02.07.2023)

Le procès-verbal de l'année précédente est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de Nabil Fumasoli, Président et responsable site internet et médias sociaux

En l'absence du président, M. Nabil Fumasoli, la séance est dirigée par M. Alexandre Kolly, vice-président, qui transmet les paroles du président.

Il souligne que, bien que l'année 2023 ait été stable d'un point de vue externe, elle a connu plusieurs changements internes. Après deux ans de présidence, des cahiers des charges complets ont été créés pour chaque poste offrant ainsi plus d'indépendance et de liberté à chacun.

Concernant les événements, à l'exception des compétitions que M. Ianis Dommun détaillera dans son rapport sur les tournois et les interclubs, le camp en Turquie s'est très bien déroulé et a pu se tenir, à nouveau, en 2024 avec une participation presque aussi importante, créant une bonne dynamique. Nous avons également participé à la fête du 1er août au Platy, et certains membres, notamment Herbert, Baki et la famille Gehrke y ont contribué. Grâce à cette participation, une part des bénéfices nous a été versée. Le président encourage vivement les membres à s'investir dans ce type d'événements afin de pouvoir organiser davantage d'activités festives pour le club. Il mentionne également le succès de la vente de fondue, remerciant M. Laurent Beccarelli et sa commission pour leur travail. Enfin, il souligne que la soirée de fin d'année, combinée avec les matchs de cartes, a permis de terminer l'année du club dans une ambiance conviviale. La fondue provenait du même fromager utilisé pour la vente, élu champion du monde 2023

4. Rapport d'Alexandre Kolly, Vice-président et responsable Relations&Partners

M. Alexandre Kolly prend la parole et commence par mentionner que le camp, qu'il a organisé, s'est très bien déroulé avec 16 participants. Malgré quelques problèmes de billets d'avion, tout a été réglé et tout le monde a été remboursé. Les inscriptions pour l'année prochaine sont déjà en cours et seront communiquées sous peu. Les dates prévues sont du 19 au 26 avril.

En ce qui concerne les partenaires et les sponsors, le vice-président explique que grâce aux nouvelles cartes permettant l'ouverture des terrains, des rabais seront disponibles, notamment auprès du fromager, ainsi qu'une réduction de 10 % chez Dany Sport. Il envisage également de collaborer avec d'autres partenaires et travaille sur un nouveau contrat avec la SA pour sponsoriser les terrains intérieurs.

Pour les sponsors extérieurs, il constate qu'il a été plus difficile d'en trouver de nouveaux. Nous allons malheureusement nous séparer de S Performance. Cependant, Fast Pass nous a rejoints il y a deux ans et nous avons une bonne entente avec eux. Ils fournissent des bons pour les tournois, ce qui sert de prix et nous évite de dépenser de l'argent liquide. Enfin, il mentionne que la CSS nous a également rejoints l'année dernière. Une affiche avec les coordonnées de notre contact sera réalisée afin que les membres puissent bénéficier de conseils dans ce domaine.

5. Rapport de Laurent Beccarelli, Responsable juniors et Head Coach

Pour commencer, M. Laurent Beccarelli expose la structure de la commission junior. Il indique qu'il est l'entraîneur principal, que la communication et les interclubs sont prise en charge par Nabil Fumasoli, que le responsable Kids Tennis est Alexandre Kolly, et que Michel Waeber est responsable des finances.

Il précise que le concept junior fonctionne toujours de la même manière. Celui-ci comprend diverses réunions, dont la réunion des parents concernant les interclubs et les compétitions. Il est important de clarifier avec les parents comment les juniors peuvent accéder à la compétition. Le programme junior de l'été 2023 comptait 93 juniors inscrits, répartis sur 32 heures de cours par semaine. Pour l'hiver 2023-2024, il y a 89 juniors inscrits, également répartis sur 32 heures de cours par semaine. Les participants aux cours sont répartis en diverses catégories selon leurs niveaux et leurs ambitions : le tennis découverte, le tennis plaisir, le tennis 19+, le tennis compétition et le tennis espoir. Nous avons quatre jeunes cadres fribourgeois qui font partie du tennis espoir : Tian Que, Thanh Cao Nguyen, Enzo Erard et Mathieu Praz. Ces jeunes joueurs sont subventionnés pour leurs entraînements.

M. Beccarelli présente les équipes interclubs juniors. Nous avons cinq équipes, dont une féminine, ainsi qu'une nouvelle équipe créée cette année, les tout-petits U10. Il évoque également les moniteurs J+S qui l'entourent pour contribuer à l'entraînement et à l'analyse des matchs interclubs. Il s'agit de Mathilde Huguenin, Simon Gaillard, Marine Holenstein, Nabil Fumasoli et Dorian Mozaffari.

Enfin, l'entraîneur Beccarelli mentionne l'événement de la vente de fondue, qui concernait initialement uniquement les juniors mais qui est désormais généralisé à l'ensemble du club.

6. Rapport de Ianis Doomun, Responsable technique

M. Ianis Doomun prend la parole en se présentant comme responsable des tournois et des interclubs.

Il aborde la situation sportive des quatre équipes masculines d'interclubs : une équipe de jeunes seniors de 35+ maintenue en première ligue, deux équipes de deuxième ligue qui ont conservé leur place en deuxième ligue active, ainsi qu'une troisième équipe active qui demeure en troisième ligue. En ce qui concerne les tournois, trois événements ont été organisés : l'Open du printemps avec 28 participants, le tournoi national avec 68 participants, et l'Open de la St-Nicolas en intérieur, qui a remporté un franc succès avec 67 participants.

7. Rapport de Michel Waeber, Responsable des finances

M. Michel Waeber débute en annonçant qu'il va nous présenter quelques chiffres concernant l'exercice 2023-2024. Le total des produits s'élève à 156'706.74 FR. Il ventile cette somme et précise que les principales sources de revenus proviennent majoritairement de la section junior, du sponsoring, des subventions, de la vente de fondue et du repas de soutien. Ce sont les principales recettes de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses, M. Waeber explique qu'elles sont principalement axées sur la section tennis et s'élèvent à 147'322.70 FR. Ces dépenses incluent diverses cotisations à SwissTennis et Frijune, ainsi que des indemnités versées aux responsables de la section junior, incluant les moniteurs et les entraîneurs.

Pour la partie administrative et financière, les différentes rubriques totalisent 9'181.02 FR. Ces dépenses concernent principalement l'organisation de tournois, la vente de fondue et le repas de soutien. M. Michel Waeber précise que le bénéfice pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 203.02 FR. Il s'agit des comptes de résultats.

Enfin, M. Michel Waeber aborde le bilan, afin que les membres puissent avoir une vue d'ensemble de la situation financière du club. Nous avons des créances ouvertes s'élevant à 16'909 FR. Il précise qu'il y a toujours un chevauchement entre deux exercices, notamment concernant les abonnements des terrains. Les actifs immobilisés totalisent 185'395.17 FR. Au niveau du passif, nous avons une dette envers la SA de 2'491 FR. Les capitaux propres, incluant les différentes réserves, s'élèvent à 137'957 FR. En tout, la fortune de la société atteint 168'931.15 FR, pour un total de passif de 185'395.17 FR. Il conclut en soulignant que la situation financière du club est saine.

8. Rapport de Simon Gaillard, Responsable de la communication

M. Simon Gaillard prend la parole et exprime sa satisfaction d'être devant les membres de l'assemblée pour la première fois. Il explique que son rôle au sein du comité a débuté en septembre 2023. Il est chargé de la communication, notamment entre le comité et les membres, mais aussi dans l'autre sens. Il mentionne également avoir un rôle qui lui tient à cœur, directement sur le terrain : sous la supervision de M. Laurent Beccarelli, il aide à entraîner les juniors. Il souligne qu'il possède un diplôme J+S. Il précise qu'il ne donne plus de cours régulièrement pour des raisons professionnelles, mais qu'il fait du sparring avec notre espoir Tian Que, une fois par semaine, le jeudi, pour être tout à fait transparent.

Ensuite, concernant son rôle au sein du comité, il explique qu'il sera responsable de la communication. Durant les derniers mois, il a essentiellement rédigé les courriels mensuels, envoyés le 15 de chaque mois. Dans ces courriels, ils essaient de rappeler les informations importantes, les événements du club, ainsi que de partager des petites anecdotes liées à l'actualité tennistique et à l'histoire du club. Dans les prochains mois, il envisage de prendre davantage de responsabilités dans cette communication.

9. Rapport de Baki Paqarizi, Responsable infrastructures

M. Baki Paqarizi prend la parole et souligne un problème concernant les sponsors qu'il a apportés au club. Il reçoit régulièrement des questions de ces personnes sur l'utilisation des fonds. Il précise que ces sponsors donnent pour le mouvement junior, et il aimerait pouvoir confirmer que cet argent est bien utilisé pour les juniors.

Il souligne également que plusieurs personnes, dont certains sponsors affichés, n'ont pas reçu de facture. Il conclut en mentionnant qu'il y a beaucoup de publicités et qu'il est regrettable de ne pas être à jour à ce sujet.

10. Approbation des divers rapports

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité.

11. Présentation des comptes de l'exercice 2023-2024

M. Michel Waeber ne reviendra pas sur la présentation des comptes, car cela fait entièrement partie du point 7 qui constituait son rapport.

12. Approbation des comptes et décharge au comité

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

13. Élections des vérificateurs des comptes

M. Alexandre Kolly précise qu'avant d'élire les nouveaux vérificateurs de comptes, le club a une proposition à vous soumettre concernant l'article 12. Cet article stipule que tous les deux ans, de nouveaux vérificateurs doivent être élus et que les anciens ne peuvent pas se représenter. Voici la proposition du comité : "L'assemblée du club doit élire deux réviseurs de comptes pour une période de deux ans. Ils peuvent être réélus à la fin de cette période pour un nouveau mandat et doivent à nouveau se présenter à l'assemblée générale du club. Si plus de deux personnes se présentent ou se représentent, un vote doit avoir lieu. En cas d'égalité, le président départage." M. Alexandre Kolly soumet cette proposition à l'assemblée, et ce nouveau statut est approuvé à l'unanimité.

M. Alexandre Kolly propose de passer à l'élection des vérificateurs de comptes pour les deux prochaines années. Seul M. Guillaume Vorlet se présente. Il est élu à l'unanimité et a pour mission de trouver une personne pour l'accompagner dans cet exercice. Le vice-président félicite M. Guillaume Vorlet pour son élection en tant que vérificateur de comptes.

14. Budget pour la saison 2024-2025

M. Michel Waeber annonce que le total des charges pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 136'640 FR. La répartition est la suivante : les juniors (cours dispensés, location de terrains), estimés à 4'000 FR, les frais administratifs informatiques estimés à 1'000 FR, ainsi que les repas de soutien et la fondue, totalisant 4'500 FR.

M. Michel Waeber poursuit en évoquant que concernant les recettes, on atteint un total de produits de 137'300 FR, réparti comme suit : les cours juniors à 98'700 FR, les sponsors à 4'500 FR, les subventions à 12'000 FR et les soutiens des membres à 7'500 FR. Il précise avoir été très prudent dans l'estimation des recettes budgétaires.

Le budget prévoit un bénéfice de 660 FR.

15. Démissions et nominations au comité

M. Alexandre Kolly rappelle que nous renouvelons le comité tous les deux ans et que nous sommes donc dans une année d'élection. En ce qui concerne les changements de poste, personne ne démissionne au sein de notre comité ; nous allons tous nous représenter aux mêmes postes. L'assemblée décide de reconduire les membres du comité pour les deux prochaines années à l'unanimité.

16. Divers

a. Modifications des statuts

M. Alexandre Kolly mentionne que nous allons passer aux divers points à l'ordre du jour. Nous avons reçu quelques divers pour cette assemblée générale, notamment une proposition de modification des statuts concernant l'article 5. Le vice-président va le lire dans son intégralité tel qu'il est inscrit

dans les statuts validés : « Tout membre du club perdra sa qualité de membre : a) par déclaration de sortie adressée au comité pour la fin de l'exercice en cours, b) par non-paiement de la cotisation durant l'exercice en cours, c) par exclusion du comité qui décidera souverainement et sans indication de motif ».

M. Marc Tettu propose une modification du point c. Le comité en prend note et propose la modification suivante pour le point c : "Le comité décidera souverainement à la majorité et la décision devra être motivée."

M. Marc Tettu réagit en rappelant qu'il avait proposé à l'unanimité. En réponse, M. Alexandre Kolly explique que le comité a décidé de ne pas exiger l'unanimité afin de ne pas être bloqué par l'opposition systématique d'une personne sur toutes les décisions.

La proposition du comité est acceptée à l'unanimité par l'assemblée. M. Alexandre Kolly précise que cela sera acté

b. Règlement du club (les cartes)

Pour débiter, Mme Suelene Imbach revient sur la dernière communication datant du 28 juin 2024. Elle juge inadmissible la désactivation d'un compte pour ne pas avoir passé sa carte. En effet. Les deux membres doivent passer leurs cartes à la porte pour jouer. M. Nabil Fumasoli intervient en ligne et explique que ce n'est pas une menace, mais plutôt une exigence du système informatique de passer les deux cartes. M. Alexandre Kolly mentionne que c'est quelque chose que nous allons essayer d'adapter.

M. Philippe Jeanrenaud exprime des regrets concernant ces mesures et évoque un esprit trop restrictif. Il souligne que le club est un établissement sportif et que c'est dommage d'en arriver là. La majorité de l'assemblée est d'accord avec ses remarques.

Monsieur Vladimir Hlach intervient en demandant comment il pourra s'exercer seul à faire des services. M. Nabil Fumasoli répond en ligne que nous disposons d'un compte individuel permettant de s'entraîner seul sur les courts de tennis.

M. Philippe Jeanrenaud signale qu'il n'a pas reçu sa carte. M. Alexandre Kolly lui assure que nous allons vérifier cela rapidement.

M. Marc Tettu demande pourquoi le système de carte a été mis en place. M. Alexandre Kolly mentionne plusieurs motivations. Tout d'abord, il s'agit de décharger la responsabilité d'une personne pour l'ouverture et la fermeture des courts en début et fin de journée, afin d'éviter que des non-membres jouent. Il souligne également que des dégâts ont été constatés au niveau des bâches intérieures. Il précise que ce système n'est pas un contrôle des membres mais vise à assurer la sécurité des infrastructures vis-à-vis des non-membres.

En ce qui concerne le contrôle des membres, il est admis que oui, dans une certaine mesure, car tout le comité, notamment M. Laurent Beccarelli et M. Baki Paqarizi, ont constaté que certains membres jouent sous de faux noms. Selon M. Laurent Beccarelli, il n'est pas acceptable que certains membres empêchent d'autres membres de jouer, surtout à l'intérieur.

M. Philippe Jeanrenaud soulève le problème des personnes qui réservent et ne viennent pas. M. Beccarelli réagit en lui expliquant que le fait de pouvoir voir cela permettra d'éviter les abus. En effet, si les cartes ne sont pas validées, les personnes ne seront pas visibles sur Plugin et donc, on interviendra.

M. Beccarelli est conscient que c'est une nouveauté. Il précise qu'il y aura un temps d'adaptation et que la tolérance envers les membres sera de mise. Cela étant, les membres sont avertis que le comité est légitime d'intervenir en cas d'abus auprès des personnes concernées.

c. Règlement interne de la SA concernant le matériel d'entraînement

M. Alexandre Kolly introduit une remarque de M. Marc Tettu concernant l'article 8. Il précise que cela concerne le matériel d'entraînement, stipulant que seuls les moniteurs certifiés SwissTennis ou J+S peuvent utiliser du matériel sur les courts.

M. Laurent Beccarelli prend la parole et explique qu'avec la SA, un règlement a été établi. Il précise que Douglas Hull et lui-même doivent suivre des règles strictes, tant financières qu'administratives, pour avoir le droit d'utiliser du matériel sur le terrain. Il mentionne qu'à travers la SA, il permet aux moniteurs J+S du club d'utiliser le matériel pour entraîner les juniors du club. Il souligne qu'il y a eu récemment une augmentation du nombre de personnes utilisant des paniers de balles sur les terrains, ce qui a gêné certains membres en perturbant les conditions de jeu. En conséquence, il a été décidé de créer un petit règlement pour les membres qui viennent avec des paniers ou du matériel d'entraînement. Concrètement, chaque personne souhaitant utiliser un panier de balles doit en faire la demande, sinon des entraîneurs externes de Marly, Givisiez, Grolley, ou d'autres endroits pourraient venir sur nos terrains et donner des cours, ce qui serait préjudiciable pour la SA, pour les entraîneurs et pour le club, affirme M. Laurent Beccarelli. Pour que la demande d'utilisation d'un panier de balles soit acceptée, les membres doivent s'engager à respecter et participer à la vie du club.

M. Marc Tettu prend la parole et se demande pourquoi le comité ne prend pas en compte sa proposition. M. Alexandre Kolly lui répond que ce n'est pas un règlement du club mais de la SA. Dans la foulée, M. Marc Tettu lit sa proposition : « L'utilisation du matériel d'entraînement est réservée aux membres qui s'engagent à ne pas faire de concurrence déloyale aux professeurs de tennis et à ne pas perturber les autres membres sur les courts de tennis ». Ils complètent en mentionnant que M. Herbert Kupsch, dont la demande a été refusée, n'a jamais fait l'objet de plaintes. Pourquoi sa demande a-t-elle été rejetée ?

M. Laurent Beccarelli prend la parole et affirme que M. Herbert Kupsch ne s'investit pas suffisamment dans la vie du club. Il mentionne qu'il ne participe pas aux événements tels que les soupers de soutien, les ventes de fondue, ou les interclubs à l'Aiglon, et que Mauricio Kupsch joue dans un autre club pour les interclubs.

M. Marc Tettu répond en affirmant que c'est une dérive autoritaire. Il insiste sur le fait que Herbert est extrêmement engagé dans le club. Il assiste aux assemblées générales, propose des idées et est présent lors des tournois. M. Tettu ne comprend pas pourquoi la SA veut sanctionner Herbert et son fils Mauricio.

M. Laurent Beccarelli réagit en assurant qu'il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'un règlement applicable à tout le monde. Si Herbert respecte les conditions, il aura droit au panier de balles.

M. Marc Tettu affirme qu'Herbert applique déjà ces conditions.

M. Herbert Kupsch exprime qu'il est très engagé dans le club. Il mentionne qu'il a acheté de la fondue et se demande pourquoi sa demande n'a pas été acceptée. Il précise qu'il s'entraîne uniquement en famille, entre père et fils, sans aucune prestation financière, et qu'il participe activement à la vie du club. Il cite l'exemple du 1er août à Villars-sur-Glâne, où il s'est investi dans le club, et explique qu'il facilite les contacts entre les membres pour qu'ils puissent s'entraîner ensemble. De ce fait, il ne comprend pas la décision. D'autre part, Herbert affirme que bien que Mauricio ne s'entraîne plus au TC Aiglon, il a dépensé plusieurs milliers de francs pour les entraînements de son fils au TC Aiglon. Il explique que Mauricio ne joue plus les interclubs et ne s'entraîne plus ici parce qu'il n'a plus le niveau requis. Mauricio est classé R3 et va s'entraîner ailleurs qu'à Fribourg, simplement pour des raisons de niveau.

M. Laurent Beccarelli interpelle Herbert et lui assure que ce n'est rien de personnel. Il souligne que le club a subventionné Mauricio pendant des années, avec pour objectif de voir les jeunes atteindre le plus haut niveau possible. Il précise qu'il n'a jamais retenu personne et qu'il est le premier à se réjouir lorsque ces jeunes atteignent de bons classements. De plus, il mentionne que des prestations financières ont été proposées entre Mauricio et des jeunes du club.

M. Philippe Jeanrenaud déplore le caractère arbitraire de la décision.

Mme. Suelene Imbach comprend parfaitement la nécessité de faire une demande. Elle souligne que c'est déjà compliqué de jouer, notamment à l'intérieur, avec les deux entraîneurs officiels, donc si chaque membre apporte un panier de balles, la situation deviendra ingérable

La discussion se prolonge pendant de nombreuses minutes.

Finalement, M. Marc Tettu insiste pour que sa proposition soit soumise à l'assemblée.

M. Alexandre Kolly explique que, étant donné que c'est le règlement de la SA, il n'est pas possible de voter dessus.

M. Laurent Beccarelli, en tant que directeur de la SA, met la proposition de M. Tettu au vote.

Lors du vote, 6 membres de l'assemblée sont en faveur de la modification, 6 membres sont contre et il y a 2 abstentions.

Ainsi, le comité décide d'accepter la modification de M. Tettu.

d. Autres divers

M. Jeanrenaud, M. Tettu ainsi que M. Kupsch expriment le souhait que l'accès aux lumières des courts extérieurs soit simplifié. Ils expliquent que l'obligation actuelle de passer par le restaurant crée un sentiment de dérangement envers ce dernier. Ils demandent s'il est envisageable de déplacer le panneau de commande des lumières pour le rendre accessible de la même manière que dans les autres clubs.

En ce qui concerne la communication, M. Jeanrenaud et Mme Imbach proposent l'installation d'un espace dédié pour afficher des informations telles que le calendrier des événements. De plus, ils soulignent que la communication concernant les tournois est parfois trop tardive.

Quant à la compétition, M. Kupsch regrette que l'équipe de deuxième ligne de Nabil Fumasoli n'ait aligné que 3 joueurs lors du premier tour des relégations. Il mentionne qu'il n'a reçu aucune demande à cet effet.

Le comité assure que tous ces points seront examinés lors des prochaines réunions du comité

Les membres n'ayant pas d'autres points à ajouter, le Vice-Président lève l'assemblée et remercie les personnes présentes.


Nabil FUMASOLI
Président TC Aiglon


ALEXANDRE KOLLY
Vice-président TC Aiglon

Procès-verbal : M. Simon Gaillard